

des terres n'est pas ce qui la préoccupe le plus ; n'est pas le but qu'elle poursuit. Ce qu'elle veut, avant tout, c'est le rétablissement du parlement de Dublin, son autonomie législative, le *Home rule*. Elle ajourne sans doute au jour où elle aura atteint son but, la réforme des lois agraires, certaine qu'elle pourra y apporter des modifications plus radicales que celles qu'elle peut attendre du Parlement anglais.

Il est évident que M. Gladstone n'a pas encore droit au titre de pacificateur de l'Irlande. On accepte ses concessions ; mais on lui déclare que la réparation des injustices passées est loin d'être complète ; que fera le gouvernement anglais en présence de cette situation difficile ? S'il veut sincèrement pacifier l'Irlande, il devra se mettre résolument à l'œuvre, bien décidé à s'imposer de grands sacrifices, qui devront lui paraître encore légers s'il se rappelle tout ce que l'Angleterre doit à l'Irlande. Ce ne sont pas des demi-mesures qui la contenteront. S'il entend faire des sacrifices, qu'il les fasse de suite et de bon gré. S'il attend, il perdra le mérite des concessions qu'il pourra accorder, ou les Irlandais croiraient les lui avoir arrachées. Il n'y a pas encore longtemps, nous avions dans notre province un système de tenure des terres qui n'avait rien de bien onéreux pour les cultivateurs, sujets à des droits minimes. Cependant le gouvernement n'a pas hésité à faire disparaître le tenure seigneuriale. Il s'est imposé à cet effet des dépenses de plusieurs millions de piastres alors que la population du Canada n'était que très peu considérable. Si la Grande Bretagne voulait imiter notre exemple, que de millions elle pourrait consacrer à la réparation des injustices passées. Elle a dépensé un million et demi pour corrompre le Parlement de Dublin, que n'emploie-t-elle aujourd'hui une partie de ses immenses richesses à sauver l'Irlande. D'Israëli prononçait un jour les belles paroles que nous avons écrites en tête de ces lignes : " Il est du devoir des hommes d'état anglais d'accorder à l'Irlande, au moyen de la loi, ce qu'elle se donnerait à elle-même si elle en avait le pouvoir." Grandes paroles, qui portent un excellent conseil. Pour le suivre, le mettre en pratique, il faudra aller loin dans la voie des concessions, mais c'est la condition absolue de la pacification de l'Irlande.

A. D. DECELLES.